

Marigny, terre de mémoire.



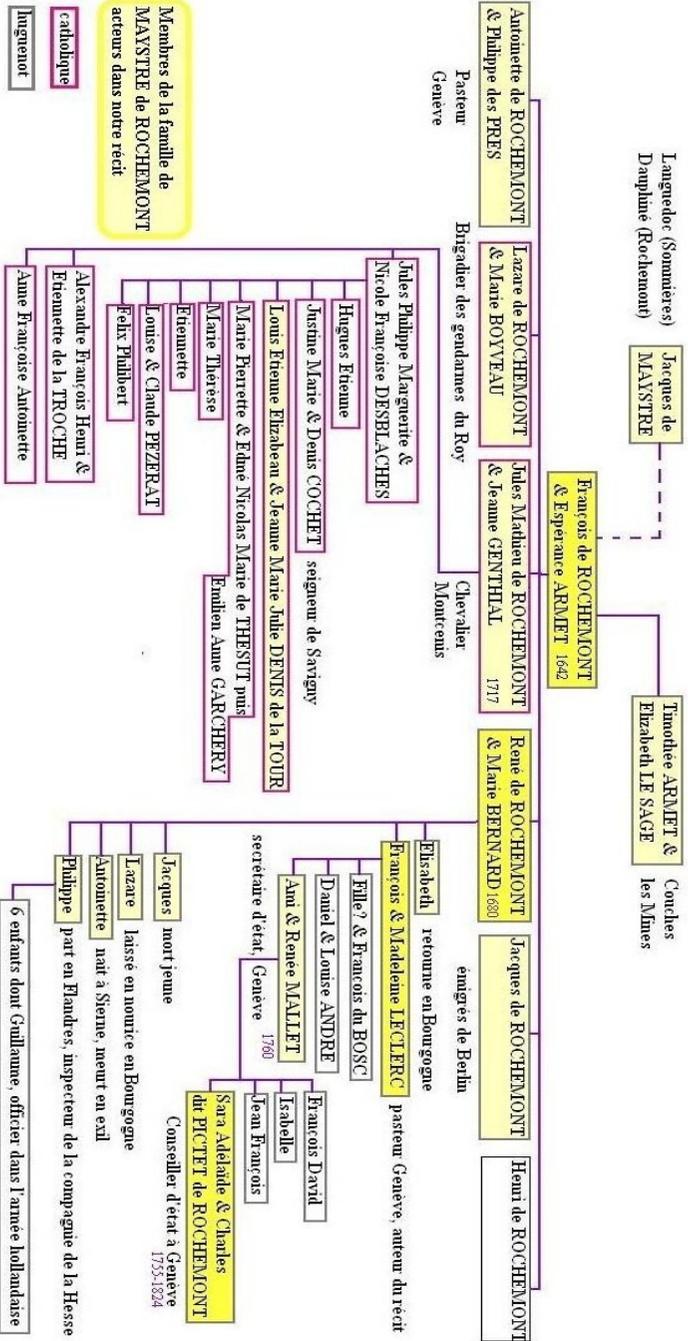
**Balade dans l'histoire**  
d'Henri IV à Napoléon

**Le château des Buyssons**  
**François de Rochemont, son seigneur**  
**des Buissons, de la Féotte, d'Avoizotte,**  
**de la Motte sur Dheune ...**

**Tome 3**

Bernard MORIN, 2021

**Généalogie partielle des "de ROCHEMONT"**



**Parenté et situations des protagonistes**

## Les émigrés de MARIGNY et le château des Buissons

### La famille de ROCHEMONT en prise aux persécutions religieuses

#### A- Le château et le domaine des Buissons :

**Situation:** à 2,150 km au Nord Nord-Est de MARIGNY (71300)

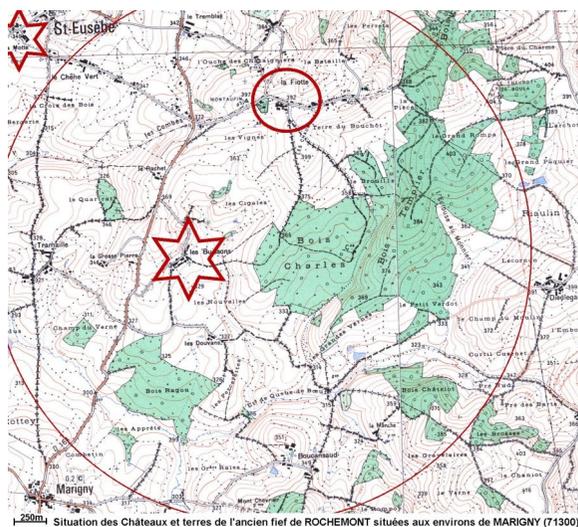
Époques de construction: XVI<sup>ème</sup> siècle et remaniements postérieurs

#### 1- Origine et situation :

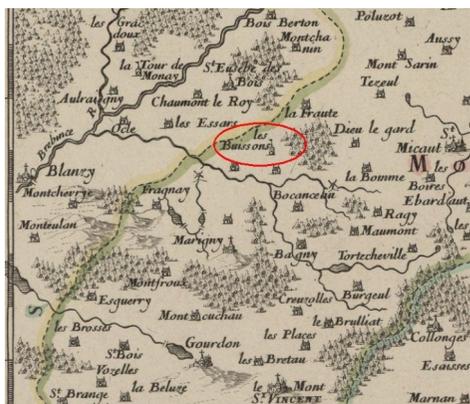
Cette terre semble avoir donné son nom à une famille Desbuissons. Jehan des BUYSSONS, est bailli des Buissons et possède ce domaine en 1393. (membres connus de la Famille des Buyssons : voir ANNEXE 4)

- En 1577, pour preuve également, une donation entre vifs faite par Françoise Des Autels, dame en partie du Puley, « en faveur de Georgette Desbuissons, femme de Jean Coulon, procureur d'office de la baronnie de Marcilly » (acte du 28 octobre 1577, archives de Saône-et-Loire, E 1081, fol. 206 v).

- « Fief en toute justice à Jules-Philippe de Maystre de Rochemont » (Courtépée, III, 43), cette terre était en 1656 à François de Rochemont, écuyer, capitaine d'une compagnie de cheval-légers.



Situation des Châteaux et terres de l'ancien fief de ROCHEMONT situées aux environs de MARIGNY (71300)



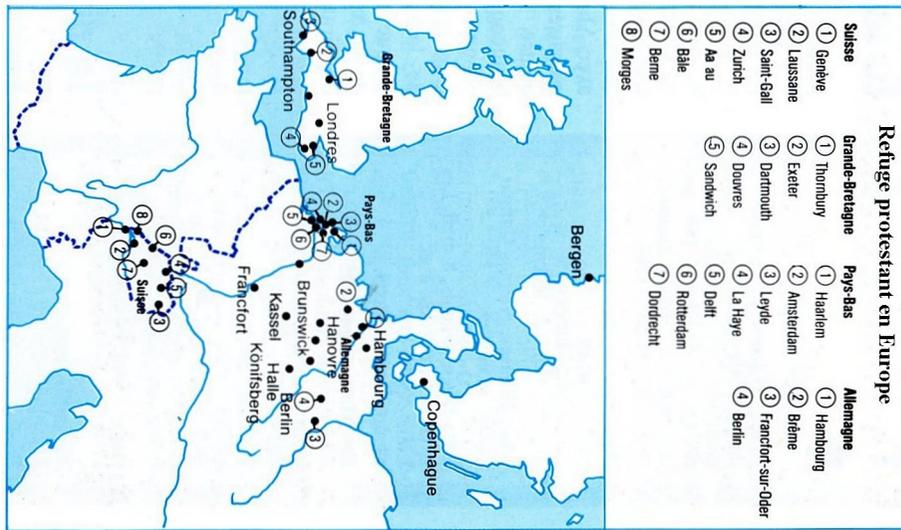
Situation sur carte évêché de Chalons, Sr Sanson d'Abbeville 1659



Situation sur carte de Cassini 1757

#### Bibliographie :

- La rénovation du château des Buissons en 2000, Louison THIAM, esquisse d'un dossier d'étude.
- Bulletins de la société d'Histoire du Protestantisme
  - année 1937, Récit de l'émigration de René de Rochemont, Marguerite MAIRE
  - année 1938, Eglise de Bourgogne, Couches, Jacques PANNIER
- Mémoires de la société éduenne
  - T2, 1873, Exécution de protestants à Autun en 1642, Anatole de CHARMASSE
  - T38, 1910 La motte sur Dheune, Eugène FYOT
- Courtépée, description du duché de Bourgogne T3
- Marigny, son église, son château, 1962, Roland SOUFFLET
- Le château de Marigny, 2006, collection châteaux forts d'Europe, p 94, Gilles AULOY
- Histoire et Monuments, 1964, canton de Mt St Vincent, Marigny, T2, archives départ.
- Archives départ. Cote d'Or : B 11557, B 11555, B 11778, B 11786, B 11788, B 11792, B 11795, B 11796, B 11803.
- Peincédé : T 26, pages 758, 188, 229, 853, 324, 327, 329, 917.
- Archives départ. S & L : B 1977, 1994, 1997, 2007, 2025, 2034, 2096, 2105, 2108, 2111 ; D 61, 158, 162, 166, 230, 231 ; E 1081 ; G 656
- Archives de la Commune de Marigny :
  - Registres paroissiaux décès et baptêmes 1765 à 1787
  - Registres communaux 1789 à 1794
- Histoire du monde, T3, Jean DUCHE, 1963
- Chronique de la France, 1995, sous la direction de Jean FAVIER
- Fondation des archives de la famille Pictet :
  - [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)
  - Notice sur Charles Pictet de Rochemont (.pdf)
  - De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe.
- Recherche [www.quant.com](http://www.quant.com)
  - Alexandre du Puy Montbrun
  - Sommières et les verriers du Rouergue
  - ....



#### ANNEXE 4 : Membres, connus, de la famille seigneuriale éponyme des Buissons (par Robert Chevrot.)

**1393** : Noble Jehannette femme feu Jehan des Boissons ; Cherche des feux du Charolais. Paroisse de Marigny (ADCO B 11557).

**1397** : Noble et misérable Jehannette femme fu Jehan des Buissons ; Cherche des feux du Charolais. Paroisse de Marigny (ADCO B 11555)

**Avril 1411** : *Ecuiers et arbalétriers mis es chasteaux du Charrollois pour la deffence d'iceulx. : Au Mont-St-Vincent, Jehan des Buissons, arbalétrier* (ADCO B 11778 et Peincedé t. 26 p. 758).

**Juillet 1414** : *Montre d'hommes d'armes à Chastillon sur Seine : Jehan des Buissons, ecuyer* (ADCO B 11786 et Peincedé t. 26 p. 188).

**août 1417** : *Montre d'hommes d'armes à Beauvais : Jehan des Buissons, escuyer* (ADCO B 11788 et Peincedé t. 26 p. 229).

**Novembre 1419** : *Revue faite à Charolles des gens d'armes et de trait que naguere Madame la Duchesse de Bourgogne a ordonné estre mis sus pour frontieres et garnisons des pays, villes et chasteaux du Charrollois pour la deffence d'iceulx : Jehan des Buissons, ecuyer, homme d'arme en garnison au chasteau du Mt-St-Vincent aux gaiges de douze livres par mois* (ADCO B 11792 et Peincedé t. 26 p. 853).

**1<sup>er</sup> janvier 1420** : *Montre passée à Paray-le-Monial des escuiers et hommes d'armes estans en garnisons es villes et chasteaux du Charrollois contre les ennemis estans à Marcigny-les-Nonains : Guillaume et Jehan des Buissons* (ADCO B 11795 et Peincedé t. 26 p. 324).

**1421** : *Guillaume des Buissons ; Quittances d'hommes d'armes en garnison au château de Montcenis* (ADCO B 11795 et B 11796 et Peincedé t. 26 p 327 et p. 329). Puis en

**Avril 1431** ; *Quittances d'hommes d'armes sous M. de La Guiche* (ADCO B 11803 et Peincedé t. 26 p. 917)

**Les origines de la famille de Maystre de Rochemont** La famille aurait porté primitivement le nom des de Maystre, sous diverses orthographes (Mestre, Meystre, Maistre), et se déclare originaire de Sommières, en Languedoc (selon les notices biographiques rédigées par ses membres dans le Mémoire de la famille). Le nom de Rochemont lui viendrait d'une terre sise en Dauphiné. Les de Maystre en étaient seigneurs pour les deux tiers.

L'ancêtre le plus ancien dont la famille cite le nom est Jacques de Mestre, qualifié, dans le contrat de mariage de son fils François, datant de 1642, « le Noble, et Seigneur de Rochemont ».

En ce qui concerne François, il fit une carrière d'officier dans les armées du roi de France, en qualité de capitaine d'une compagnie de cheval-légers dans le régiment du marquis de Saint-André Montbrun. Il remplit aussi les charges de conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté Louis XIII.

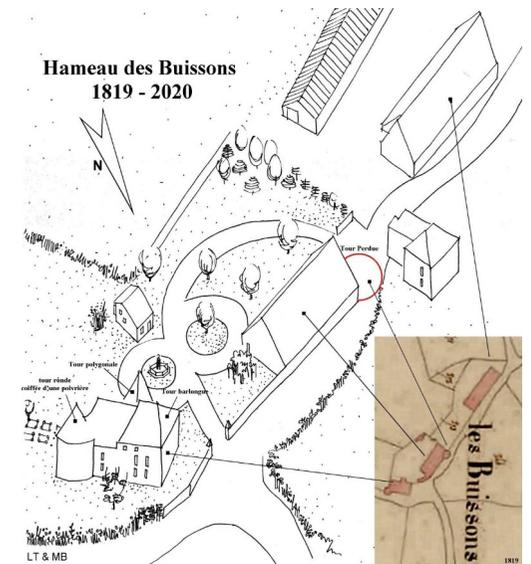
Vers l'an 1635, et « parce que le roi voulut », peut-être sur la proposition de Richelieu pour récompenser les mérites de cet officier, établissant ainsi un officier réformé dans une région où il trouverait de nombreux coreligionnaires, François Bientôt, il est reçu dans le Corps et Assemblée de la Noblesse du pays, et a droit de séance et voix délibérative aux États de Bourgogne, ayant prouvé, selon l'usage requis, qu'il faisait profession des armes et qu'il était noble et seigneur de fief.

En effet, il portait le titre de seigneur de ROCHEMONT (« *Baron de Rochemont* », indique **Charles-René Pictet de Rochemont** dans un historique de la famille, qui figure au dossier des Archives de Genève.), ayant acquit encore en Bourgogne la **seigneurie des Buissons**. Il joignit ce titre à son nom, et plusieurs de ses descendants firent de même.

- **1757**, Réponse du curé de Marigny au questionnaire pour servir à la confection de la carte de Cassini: « Le château des Buissons petite seigneurie au nord a un quart de lieüe ; un domaine qui dépend de laditte seigneurie dans un bois à un petit quart de lieüe de mon village au nord est »

#### 2- Description :

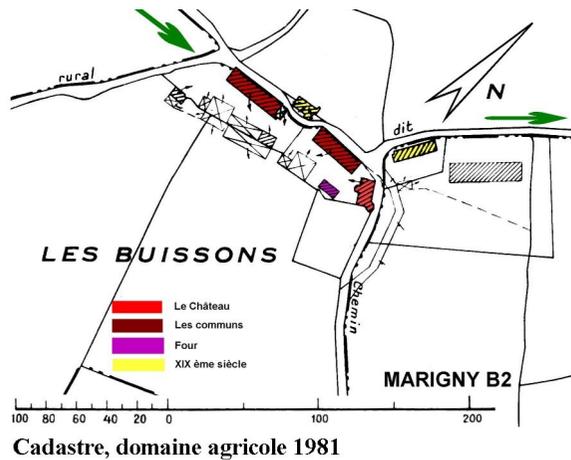
Au relevé cadastral de 1819 (dit napoléonien), le domaine des Buissons, implanté non loin de la route de Marigny à Montchanin, dans un site solitaire et clos, dessinait un quadrilatère irrégulier, dont la cour intérieure était délimitée, au Nord-Ouest et au Nord-Est, par deux constructions



Croquis, vue du ciel et cadastre napoléonien

ponctuées, l'une et l'autre, d'une tour ronde à l'un des angles extérieurs: aile basse de communs et logis d'habitation. Les communs, bien appareillés de moellons épais et réguliers, ont perdu leur tour à l'angle Nord-Ouest du bâtiment, car celle-ci devait rétrécir exagérément le chemin d'accès.

Le logis principal est non seulement flanqué à son angle Sud-est d'une tour cylindrique coiffée d'une poivrière, mais prolongé au Nord par une épaisse tour barlongue, sorte de donjon, accostée du côté de la cour intérieure par une tour polygonale étêtée, creusée de petites baies rectangulaires à encadrements moulurés, dont le couvert en appentis prolonge la haute toiture à quatre pans aigus du donjon. (Archives départementales de S et L, Histoire et Monuments 1984)



*Note :* Dans la suite du document, les photos noir et blanc ont été prises avant la rénovation réalisée en 1999 par Michel et Claire Thiam, artistes peintre, sculpteur et marquetiste, de renommée internationale, propriétaire du château et respectueux du patrimoine. Louison Thiam, fils de Michel et Claire a réalisé ces photos et croquis (LT). Les photos couleurs (MB) sont du XXI<sup>ème</sup> siècle, après rénovation et changement d'affectation du domaine agricole en résidence principale.



Domaine agricole avant rénovation 1981, vues nord et nord-ouest



Les communs donnant sur la cour de ferme, 1981

### 3- Essai d'argumentaire architectural :

L'abandon des constructions rurales, élevées pendant la guerre de 100 ans, par les populations locales décimées, la destruction systématique dont elles ont été l'objet, explique probablement la table rase et le mouvement de reconstruction



Le sort funeste réservé aux protestants insoumis : pendaison, noyade, bûcher et autres supplices. Dessin. XVIII<sup>e</sup> siècle. Musée de Bagnères-de-Bigorre.

1700 les persécutions continuent :

- Les hommes malades qui recouvriraient la santé après avoir refusé les saints sacrements seront condamnés à vie aux galères
  - Ne pas se rendre à la messe conduit à être enchaîné à un banc de galériens et condamné à ramer jusqu'à la fin de ses jours.
  - 400 villages des Cévennes sont mis à feu et ses habitants massacrés en 1704.
- 1709 Le combat perdu des protestants dans la guerre des camisards conduit à une répression féroce (villages brûlés, 40 pendus sur le champ, le reste aux galères).

**Louis XV (1715 1774)**

Rien de changé jusqu'à la révolution-----

**Louis XVI (1774 1789)**

Rien de changé jusqu'à la révolution ----- si :

1787 Sur proposition de Malesherbes un édit de « tolérance » accorde les droits civils aux protestants (enfin la tolérance pour tout ? non ! ..... pas la liberté de culte). Et puis ...

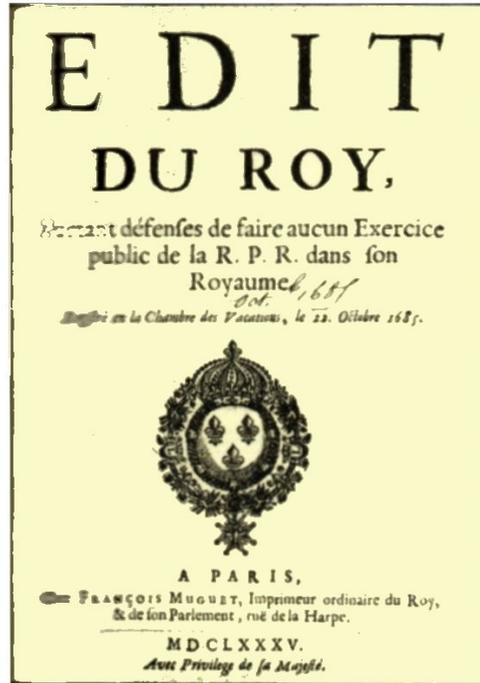
**1789**

Carte de l'émigration en Europe, voir page suivante

## 1685 Grandes dragonnades

Puis le 18 octobre, révocation de l'Édit de Nantes. La France redevient catholique, le protestantisme n'existe plus de droit. Le texte de Michel Le Tellier, chancelier du roi prévoit :

- la démolition des temples
- la fermeture des écoles protestantes
- l'expulsion des pasteurs refusant de se convertir
- l'éducation des enfants dans la religion catholique
- l'interdiction d'émigrer pour rester fidèle à la religion protestante (sous peine de galère)
- les droits civils des « réformés » sont limités, les charges publiques leurs sont fermées, certaines professions interdites.



1686 Louis XIV fait massacrer les vaudois, interdit à la République de Genève d'accueillir les réfugiés français

Les protestants qui n'ont plus de temples se réunissent en assemblées « du désert ». La réaction ne se fait pas attendre : toute personne surprise dans une assemblée sera condamnée à mort ou aux galères.

1687 10 000 fugitifs dont de nombreux commerçants, intellectuels et savants (Papin, Leibnitz, Bayle, Jurieu, Desaguliers ...)

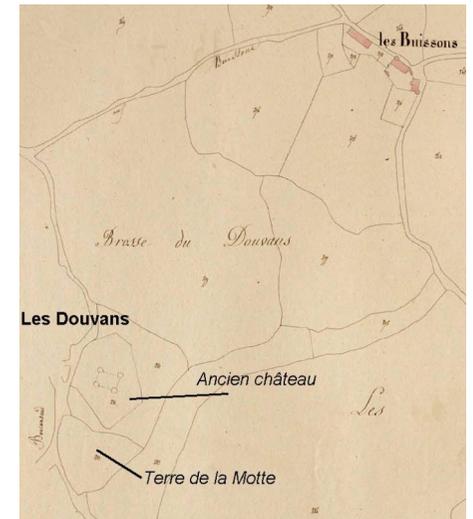
1690 Les pauvres, sans pasteurs exilés, par centaines d'illuminés se lèvent en brandissant la Bible (il ne reste plus qu'à sauver son âme devant les persécutions qui redoublent).

1698 Sorts funestes réservés aux protestants insoumis : pendaisons, noyade, bûcher et autres supplices (rompu vif en place publique).

qui a eu lieu au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle.

De ces destructions, abandons, il reste localement une empreinte. Sur le cadastre napoléonien, à quelques centaines de mètres du domaine des Buissons, aux Douvants, lieu dit « La place » figure l'implantation d'un petit quadrilatère flanqué de 4 tours d'angle, rondes (fief primitif fortifié de Boucansaud). Une parcelle voisine porte le nom de « Terre de la Motte ».

Le mouvement de reconstruction se poursuivra jusqu'aux guerres de religion, fin XVI<sup>ème</sup> siècle. La région retrouve sa population, les terres abandonnées sont remises en valeur, les fermes se reconstruisent. On voit apparaître dans les constructions les fenêtres à meneaux, les accolades, les cheminées murales, les escaliers à vis, les plafonds à la française peints...



Le château depuis "la place" des Douvants

## En visite au château des Buissons au XXI<sup>ème</sup>



Les Buissons, vue de l'ouest: donjon, tour polygonale, corps de logis



Les Buissons, vue du nord: donjon, corps de logis, tour ronde

Louis XIV (1643 1715)

Mazarin jusqu'en 1661 puis Colbert jusqu'en 1672 : ministres de confiance et d'influence.

1672 Louvois (François LE Tellier, marquis de Louvois) devient ministre d'état. Il prend l'ascendant sur Colbert.

1675 L'assemblée du clergé demande au roi de lutter contre les protestants.

1677 Achat de la conversion des protestants au prix de 6 sous pour un roturier et de 40 livres pour un sergent, pour rendre les protestants réceptifs à l'instruction catholique (apostasies).

Mais, selon Pellisson, historiographe du roi, « on ne tarde pas à constater certains abus : de pauvres gens abjurent plusieurs fois pour toucher plusieurs primes de conversion ».

Les protestants sont exclus de l'administration, Il leur est interdit de réunir leurs synodes sans autorisation royale. Puis interdiction pure et simple.

1681 Début des persécutions violentes : les dragonnades qui consistent à loger les soldats chez les protestants, (avec toutes les brimades violentes, les crimes qui accompagnent le séjour).

Et aussi

- abolition de la puissance paternelle
- autorisation pour les enfants de plus de 7 ans à se convertir et à quitter leur famille en exigeant le versement d'une pension.
- interdiction d'aller à l'étranger pour suivre des études.
- fermeture des académies protestantes
- raids meurtriers sur des protestants en Dauphiné, expulsion des juifs
- interdiction aux particuliers de recevoir un malade protestant chez eux.



Les moyens de conversion : supplices de la roue et du feu, les galères, la prison ou la potence. Gravure satirique d'après un dessin de 1686.

## ANNEXE 3 : Autour des guerres de religion : quelques dates

1477 Mort de Charles le Téméraire

1492 Traité de Senlis : St Empire

1531 Mort du père de Calvin accusé par les chanoines du chapitre de Noyon.

1560 Calvinistes locaux : Mr de la Coudrée, ministre du culte, Jacques Bretagne, chef des dissidents, Jean Lalemant, médecin à Autun

1562 Massacre des Huguenots à Wassy

1567 Massacre des catholiques à Nîmes.

1569 Guerre civile

1572 Massacre de la St Barthélemy

Henri IV (1589 1610)

13 avril 1598 : L'Edit de Nantes met fin à 40 ans de guerres civiles, reconnaît aux protestants la liberté de conscience mais contrôle l'exercice de leur culte.

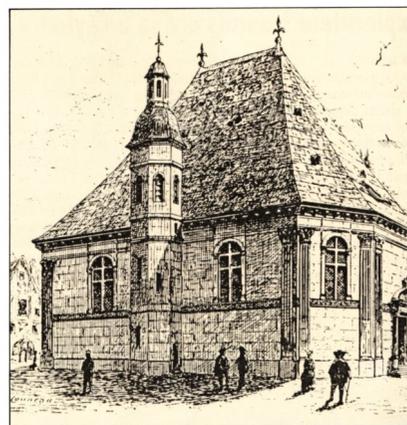
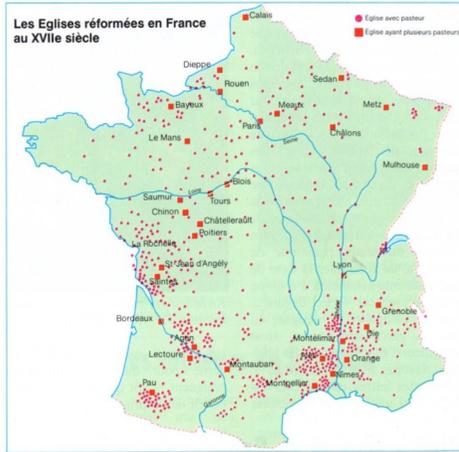
La Bourgogne est peu touchée. Il existera, près de nous des centres forts : les églises de Couches, Paray le Monial, Buxy.....

1603 Philibert Delorme, architecte du roi, réalise le grand temple protestant de La Rochelle avec ses particularités architecturales (outre la symbolique des plans polygonaux) tels que la tour campanile et les angles à colonnes gothiques.

Louis XIII (1610 1643)

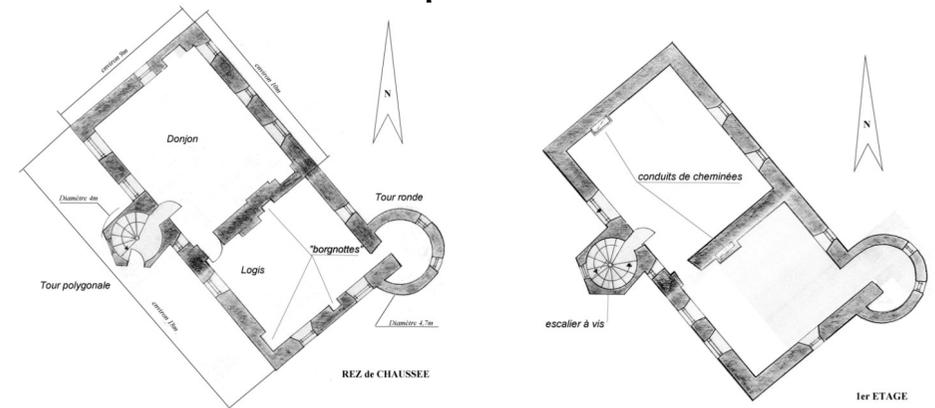
1635 : François de Maystre de Rochemont, huguenot, est commandant du château de Couches.

Richelieu détruit le parti protestant

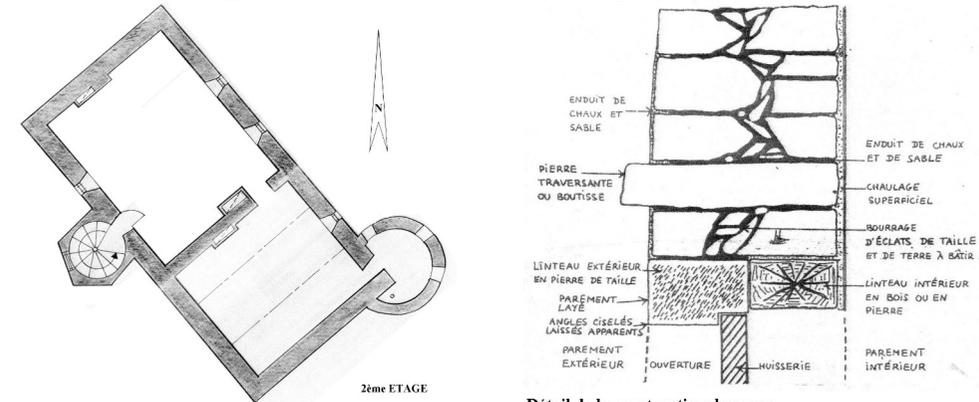


Le grand temple de La Rochelle, construit selon les plans de Philibert Delorme, architecte du roi. Un octogone allongé, orné d'une petite tour campanile. (1603)

## Vues en plans sommaires :



Les relevés ont été effectués par Louison THIAM, fils du propriétaire en l'an 2000.

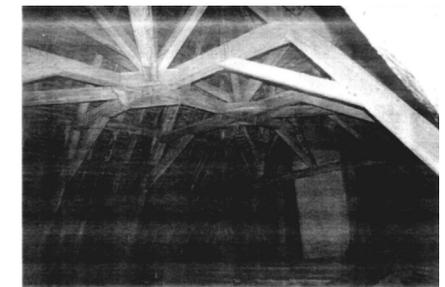


On y retrouve l'ensemble composé de 4 bâtiments dans l'ordre d'apparition sur le site : La tour ronde, le donjon, le logis et la tour polygonale. Ces plans font apparaître également les positions des cheminées, les borgnotes et l'escalier à vis.

### Description des bâtiments

**Le Donjon :** C'est une tour forte, de plan barlong (9m de large, 10m de long environ), assise sur des murs épais d'un mètre environ, constitués de parements de moellons entassés en rang à peu près horizontaux. Les angles sont chaînés par de grosses pierres taillées.

La charpente en chêne, pentue à 45°, porte une toiture en tuiles de terre cuite.

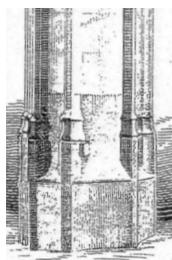


Charpente du donjon

Les faces nord est & sud ouest sont équipées, en partie, de fenêtres à meneaux. Celle de la face avant a son linteau en accolades ourlées d'un cordon taillé jusqu'à la tablette et se terminant par des pieds gothiques sur l'appui (XV<sup>ème</sup>). Les autres ne possèdent pas d'accolades mais le simple cordon se terminant également par les pieds quelques fois très abîmés.



fenêtre sud-ouest (meneaux retillés)



piéd gothique  
XV<sup>ème</sup>



fenêtres nord-est restaurées (meneau à gauche)



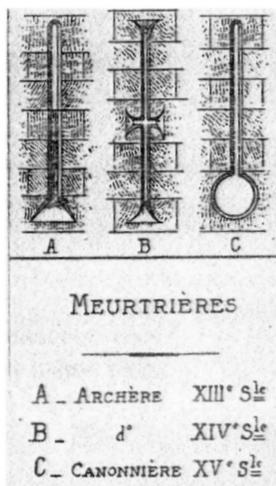
Gilles AULOY dans le livre sur le château de Marigny nous précise : Le donjon a peut être été dérasé. Certaines baies donnant sur l'extérieur sont des pastiches. Son appareil est en tout-venant sommairement lité ; ses chaînes d'angle sont des dalles posées sur chant, surfacées et ajustée, mais non équarries au contact avec les lits. Cet édifice pourrait dater du XVI<sup>ème</sup>. Il est antérieur à l'enceinte quadrangulaire de 57m x 37m à flanquements circulaires d'angle.

### La tour ronde :

Orpheline de la tour perdue au XIX<sup>ème</sup> siècle, elle participait à la défense du domaine, comme en témoigne les nombreuses meurtrières pour mousquets ou escopettes. C'est avec le donjon la partie la plus ancienne. Cette construction de diamètre 4,7m a des murs d'épaisseur moyenne de 0,60m. La base atteint 1m. Elle possède 6 petites fenêtres hautes et 12 ouvertures meurtrières. Constituée de trois niveaux, le dernier possède, en plus de la particularité d'être un pigeonnier, un équipement de latrines à évacuation directe. Elle est coiffée d'une poivrière.



Meurtrière



### ANNEXE 1 : Tombe de Charles Pictet de Rochemont, au cimetière des rois à Genève



### ANNEXE 2 : François de Rochemont au service des Huguenots dans le régiment de St André, armée du duc de Rohan

**Alexandre du Puy-Montbrun**, marquis de Saint-André, petit fils du baron des Adrets, cité plus haut, illustre famille de la noblesse chevaleresque du Dauphiné, est un chef militaire huguenot, qui fut lieutenant général des armées du roi de France. Il s'est rendu célèbre par une brillante carrière militaire. En 1621, lorsque le duc de Rohan, chef militaire des Huguenots dans le Languedoc, prend les armes, il le rejoint pour lui offrir ses services. Avec 300 hommes d'infanterie, il entre dans Montauban sans essuyer de pertes et attaqua et soumit les châteaux voisins. En 1628 le duc lui donne le grade de maréchal de camp et le commandement d'une levée de 1500hommes dans le Languedoc et l'envoya au secours des protestants du Vivarais où il occupa Privas. Louis XIII lui proposa alors 100 000 écus pour libérer la place, mais il refusa en lui disant qu'il était homme d'honneur... La reddition de la ville met fin au siège, le roi s'empare de la ville et fait passer Montbrun en conseil de guerre, il est condamné au cachot. Le roi écrivait à sa mère: « *Parce que ce sont les meilleurs hommes qu'ait Monsieur de Rohan et qu'en les faisant pendre tous comme je ferai et Saint-André le premier, c'est couper le bras droit à Monsieur de Rohan.* ». Montbrun fut emprisonné, mais réussit à s'échapper lors d'une émeute survenue à la suite de l'explosion d'un baril de poudre, avec peut-être la complicité de Richelieu. Il alla offrir son épée à la République de Venise.

C'est d'ailleurs un peu ce qui s'est passé, quant à l'opportunité qui a occasionné cette étude.

Le site Internet « [marigny71.fr](http://marigny71.fr) » relate, modestement quelques éléments de l'histoire de ce petit village. Associé à ce site, un contact et dans la boîte aux lettres de ce contact, le message suivant :

Envoyé: dimanche 21 janvier 2018 19:56  
A : "contact@marigny71.fr"  
Objet : Seigneurie des Buissons et famille de Rochemont

Madame, Monsieur,  
Des amis hollandais descendants de la famille de Rochemont (la famille protestante : seigneurie des Buissons) originaire de votre commune sont intéressés par l'histoire de votre Village ...

Serait il possible de se procurer un ouvrage retraçant l'histoire de votre village ?  
Nous serons dans votre région, avec nos amis hollandais, désirant se rendre sur les pas de leurs ancêtres, du 29 mai au 3 juin 2018 Connaissez vous un historien local ou guide qui puisse nous informer et nous faire visiter les lieux correspondants.  
Salutations.  
Alfred Giusti

Rendez vous est pris et le 30 mai, la visite a eu lieu. Sur les traces des ancêtres, à pieds par les chemins, sous un soleil radieux, Hollandais et Français ont pu admirer, depuis la route communale, le château rénové, embrasser du regard une partie des terres du domaine, de la Fiotte au bois des templiers (bois des gens du temple ? templiers sur la carte IGN, « trœmpier » en parlé local).

Puis un grand moment d'échange, dont le produit est le fond de ce livret, a permis de réunir les deux histoires, isolées, de chacune des branches de la famille **François de ROCHEMONT, seigneur des Buissons.**



**Merci pour cette initiative M Giusti et merci à la famille et aux amis de M et Mme Wilhem STENFERT-KROESE.**



Latrines



Tour ronde sud-est



Tour ronde nord



Tour ronde sud

## Le Corps du logis et la tour polygonale



Le grand temple de La Rochelle, construit selon les plans de Philibert Delorme, architecte du roi. Un octogone allongé, orné d'une petite tour campanile. (1603)



**Tourelle à pans coupés,  
Couches, XV<sup>ème</sup>**

Le raccordement entre la tour ronde et le logis est réalisé par le corps du

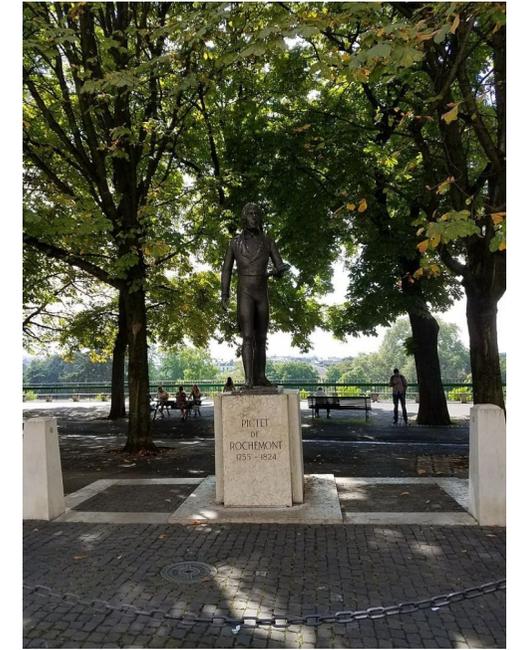
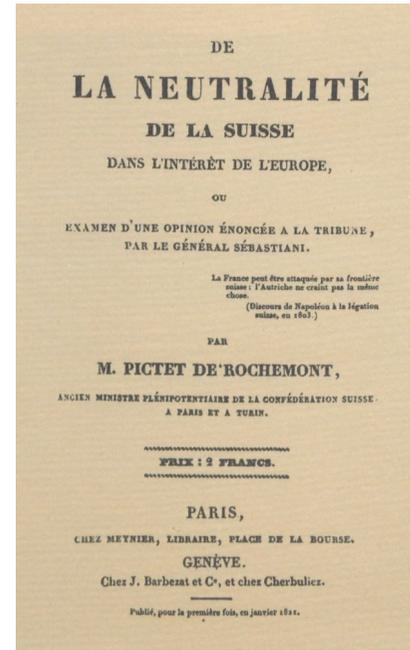
logis principal dont la toiture s'appuie sur le mur sommital du donjon.

La tour polygonale (base hexagonale), **étêtée**, possède des fenêtres à encadrements moulurés et est encastrée dans le donjon. Cette curieuse tour semble avoir été la marque de « François de Rochemont ».

En effet, au château de Couches, a été accolée, à la haute tour du XII<sup>ème</sup>, depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, une tourelle « à pans coupés » renfermant un escalier à vis et possédant un cadran solaire. Or en 1635, par la volonté du Roi, de ROCHEMONT a été nommé commandant du château de Couches.

De plus, huguenot, conseiller, maître d'hôtel de sa Majesté, il a probablement eu connaissance du campanile de même forme placé au centre de la façade du grand temple de la Rochelle.

Le poste de commandement du château de Couches, l'histoire de l'assemblée huguenote de Couches (St Maurice les Couches), à laquelle appartenait la famille de ROCHEMONT, l'obligation de vivre sa religion caché, le vestige d'un cadran solaire sur la tour du château (comme à la porte des églises et sur la tour à pans coupés de Couches) et l'énorme vasque octogonale conservée au centre de la cour (s'agit-il d'un baptistère ?) sont des indices à considérer pour comprendre l'existence de cette curiosité.



Voilà l'histoire d'une famille (peut être à l'origine maîtres verriers), portée par le vent du sud des guerres de religion (depuis Sommières via le Dauphiné) qui fut postée en défense de la frontière du comté du Charolais (à Couches), « parce que le roi le voulut », et qui diffusera son rayonnement dans toute l'Europe jusqu'à en devenir un des élément organisateur.

Maintenant que nous savons, nous aimons à penser que, quand quelque touriste ou habitant de Genève, passe devant la statue de Charles Pictet de ROCHEMONT, une pensée furtive (même petite) le porte vers notre château des Buissons à Marigny.

Il profite de sa retraite de la vie publique pour traduire de l'anglais la *Théologie naturelle* de William Paley, et publie en 1795 son *Tableau des États-Unis d'Amérique*, un des premiers ouvrages en langue française sur le sujet. Il fonde la *Bibliothèque britannique*, périodique littéraire et scientifique. Symbole de l'anglophilie genevoise, cette publication va, malgré la guerre et le blocus continental, répandre en Europe, sous forme de traductions assorties de commentaires, les découvertes scientifiques et la littérature anglaises. Ses abonnés, dont le nombre ne dépassa cependant jamais six cents, appartiennent à l'élite européenne.

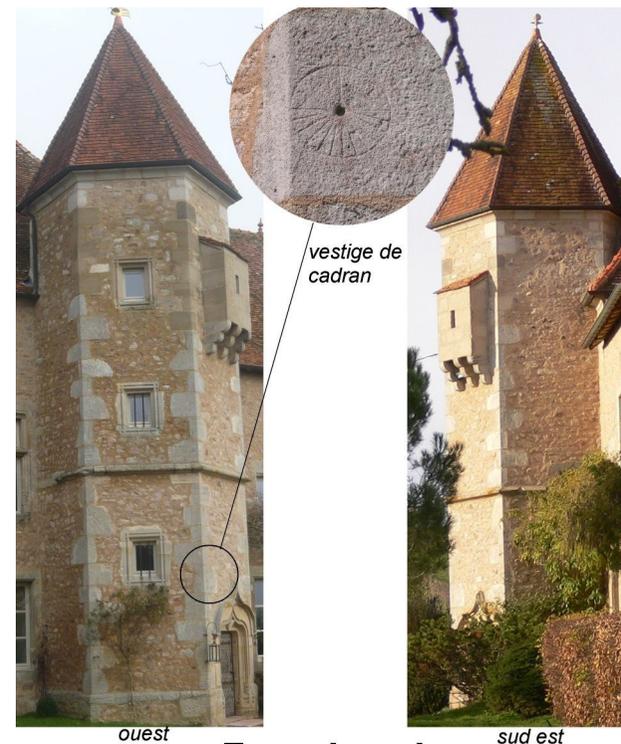
Depuis un voyage en Angleterre que Pictet et son frère Marc Auguste avaient fait quelques années auparavant (en 1787), Charles était fasciné par la vitalité économique et industrielle de ce pays. Il se lance dans plusieurs entreprises préindustrielles à Genève (fabrique de poterie et tuilerie) qui ne rencontrent finalement pas le succès attendu. Il acquiert donc un domaine de 75 hectares et se tourne alors vers l'agronomie, la culture du maïs, plante méconnue à Genève et se met surtout, avec l'aide de son épouse, à l'élevage de moutons mérinos dont il perfectionne la race afin d'obtenir de la laine de plus en plus fine. Le succès de cette entreprise est incontestable. Il vend ses moutons en Hongrie, entre en contact avec le duc de Richelieu, gouverneur de la Nouvelle Russie, qui l'aide à obtenir du tsar Alexandre une concession d'environ 12 000 hectares aux alentours d'Odessa. En 1809, un troupeau de 900 bêtes envoyées depuis Genève arrive dans ces bergeries.

La chute de Napoléon et la libération de Genève en 1813 vont mettre Charles PICTET de ROCHEMONT sur le devant de la scène politique. Genève, à nouveau indépendante, envoie d'abord à Bâle une députation composée de Pictet de Rochemont, Joseph Des Arts et Auguste Saladin qui rencontrent dans la cité rhénane le tsar Alexandre, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Les trois souverains encouragent Genève à se rapprocher de la Suisse.

En mars 1814, il devient le diplomate attitré de la cité, puis de la Confédération, durant les grands congrès internationaux qui redessinent la carte de l'Europe post-napoléonienne.

Genève devient canton suisse (malgré l'opposition de Talleyrand, avec l'appui du duc de Richelieu). Les alliés étaient convenus, à Vienne de reconnaître la neutralité de la Suisse, Pictet de Rochemont rédigea la déclaration solennelle du 20 novembre 1815 par laquelle les Puissances reconnaissent que "**la neutralité permanente de la Suisse et de son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts politiques de l'Europe entière**".

Position qui lui a permis d'accueillir un grand nombre d'organisations internationales dites « neutres » : Croix rouge, ONU, OMS, OCDE, CERN, ISO, Haut conseil des droit de l'homme ... haut commissariat aux réfugiés...



ouest

sud est

### Tour polygonale



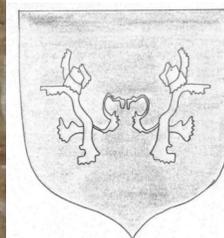
Entrée de la tour: porte restaurée



Porte d'entrée cloutée



fenêtre moulurée



blason sur la porte



Toiture de la tour polygonale en 1990

### Quelques éléments d'intérieurs

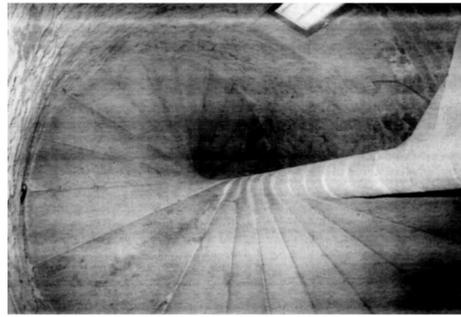
*Nous devons ces renseignements à Louison Thiam qui nous a fourni une grande partie des photos noir et blanc, prises avant la rénovation réalisée par ses parents en 1999.*

Les appuis de la charpente de la tour polygonale montre encore l'emplacement des fenêtres de la partie étêtée.

L'escalier à vis à droite est logé dans la tour polygonale. Il semble identique à celui du château de Vautheau (également siège huguenot).

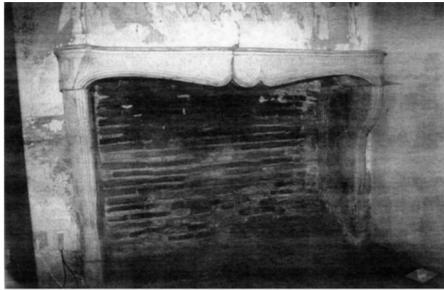


Tour polygonale: appui de la charpente

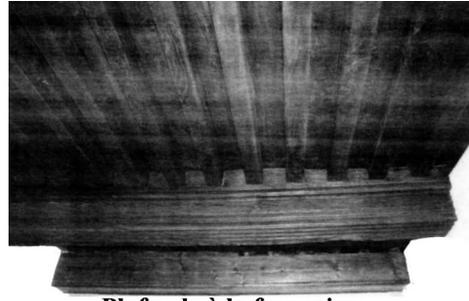


Escalier à vis à droite

C'est un escalier à empilement de marches massives. Les marches rayonnantes sont superposées au centre et forment un noyau plein, par empilement. A l'autre extrémité, elles sont fixées dans le mur. Une cheminée, qui semble être du XVII<sup>ème</sup> est marquée de coquillages et d'une étoile.

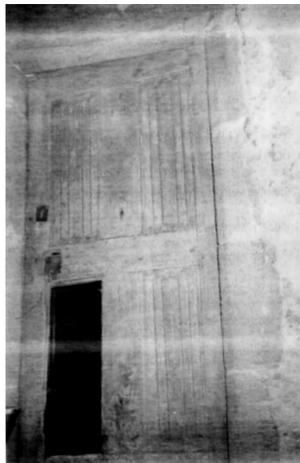


Cheminée intérieure

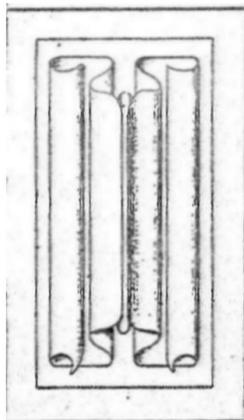


Plafonds à la française

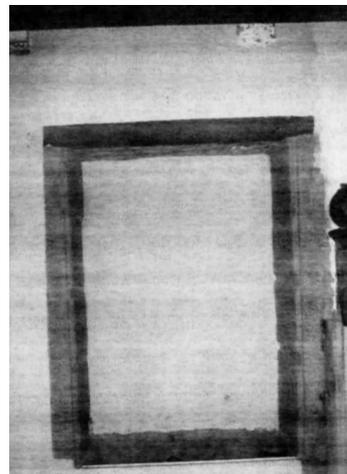
Les plafonds à la « française » ont été peints. Ils sont en chêne et leurs poutres sont moulurées.



Porte intérieure



Motif plis de serviette



borgnote

### La destinée de la branche protestante est épique et européenne:

Les membres de cette branche n'hésitèrent pas à défendre leur religion, l'arme au point et sur tous les fronts. L'émigration vers la Suisse, l'Allemagne, la Hollande donna naissance à trois branches, qui après avoir traversé d'énormes difficultés, se sont adaptées admirablement jusqu'à donner des personnages parmi les plus influents pour leurs pays d'accueil. Nous en voulons pour preuve le destin de la branche de René. Nous savons que René a eu un fils François, pasteur à Genève. Ami, le fils de François devint secrétaire d'Etat et il eut 4 enfants dont Jean François, avocat, qui fut exécuté à 28 ans, en juillet 1794, pendant la terreur genevoise et Sara Adélaïde qui épousa l'un des hommes les plus célèbres de Suisse, **Charles Pictet de ROCHEMONT** 1755- 1824.



#### **Son histoire mérite d'être résumée**

Dès l'âge de 13 ans, Charles Pictet étudie en pension au séminaire de Haldenstein, où il reçoit une solide formation humaniste. Il y apprend l'anglais, l'allemand et l'italien. Destiné par son père (colonel au service des provinces unies) à une carrière militaire, il entre à l'âge de 20 ans avec le grade de sous-lieutenant au service de la France.

À 30 ans, en 1785, il prend congé, rentre à Genève et épouse Adélaïde Sara de ROCHEMONT en 1786. Il joindra dorénavant le nom de sa femme au sien, selon l'usage genevois.

En 1788, il entre au Conseil des Deux-Cents. L'année suivante, il reçoit le commandement d'un des quatre bataillons de la Milice bourgeoise. Il commande, avec le grade de major, la *Légion genevoise* (anciennement Régiment des Volontaires) dès 1792, année durant laquelle la Révolution triomphe, mettant fin aux institutions de l'Ancien Régime. La même année, il est élu membre de l'Assemblée nationale genevoise nouvellement créée avec son frère Marc Auguste, mais les excès du jacobinisme les poussent à démissionner après seulement quelques mois. En 1794, **Jean-François de Rochemont, beau-frère de Pictet, est condamné à mort et exécuté par les tribunaux révolutionnaires.** Cet épisode tragique, ainsi qu'une condamnation à une année de détention domestique dans son domaine de Cartigny le dégoûtent de la vie politique, dont il se détachera pendant plus de vingt ans.

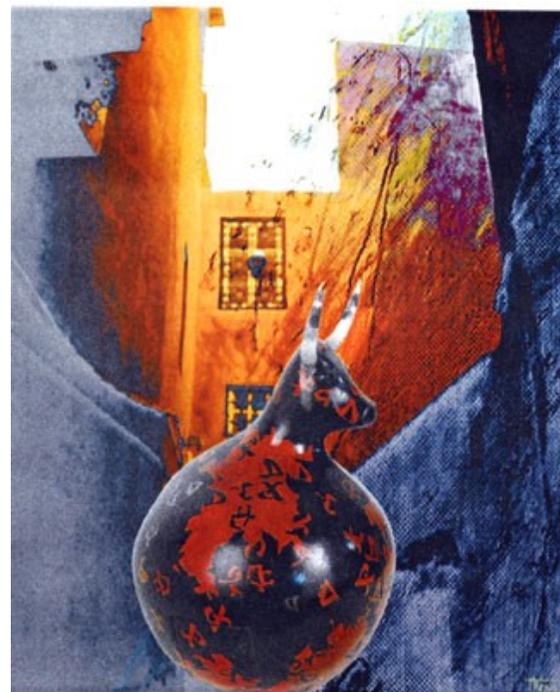
A la sommation du 16 septembre (ordonnée par le directoire, une sommation a lieu tous les 8 jours), la maréchaussée ne trouve que ses deux sœurs habitant également au château des Buissons. L'oiseau a quitté le nid. Puis il s'est marié la même année. Ses biens ont été placés sous scellés (l'ordonnance indique : biens confisqués)... Ils seront libérés le 16 vendémiaire 1794 sur demande du citoyen de Rochemont, père, vu « l'état d'extrême pauvreté » de la famille. Izabeau a atteint alors ses 25 ans.

Nous n'en dirons pas plus sur la branche catholique qui a vécu au château des Buissons. Ce que nous savons c'est qu'à partir de 1819, Claude Dessolin occupe le Château.

Ensuite, vinrent Guillaume Vitteau Tisseyre, de Rosey, Claude Forest-Roy, négociant à Chalon.

A la belle époque, Pierre Auguste Forest-Garnier puis Hippolyte Forêt & Mme Estival, sont les propriétaires des Buissons, et c'est en 1982 que Jean Pierre et Chantal, Gérard et Pascaline Forest reprennent l'exploitation de la ferme et les bâtiments.

La rénovation actuelle du château a été réalisée par Michel et Claire Thiam qui l'ont acheté en 1999. Artistes, internationalement connus (salle d'exposition à Marrakech), respectueux du patrimoine, ils ont méticuleusement retrouvé l'aspect du prime château, jusqu'à retailer certains pieds et meneaux de fenêtres. Ils ont laissé également trace de leur passage en offrant au village un tableau d'une trilogie réalisée par Michel. Ce tableau est visible en salle de réunion.



Ci contre sur fond de peinture de Michel, une vache généreuse et à tiroirs secrets, réalisation en marqueterie, de Claire.

Actuellement, Mme et M Dupuis sont les propriétaires du château, ils ont succédé à Mme et M Philippe Juillet qui l'occupaient en 2013.

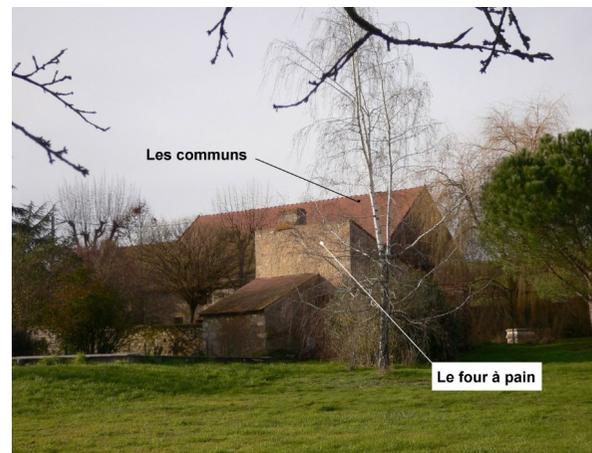
Actuellement, Mme et M Dupuis sont les propriétaires du château, ils ont succédé à Mme et M Philippe Juillet qui l'occupaient en 2013.

La porte intérieure, à quatre panneaux, a pour motif des plis de serviette. C'est un modèle très prisé au XV<sup>ème</sup> siècle.

Quatre borgnotes, de grande taille, niches permanentes, ménagées dans les murs, assistent le mobilier rudimentaire du château.

### Le Four :

Le four, situé à proximité du château paraît très ancien, excepté sa cheminée intérieure qui semble dater de la construction du donjon. Il pourrait dater de la construction de la tour ronde (époque antérieure de l'enceinte de défense).

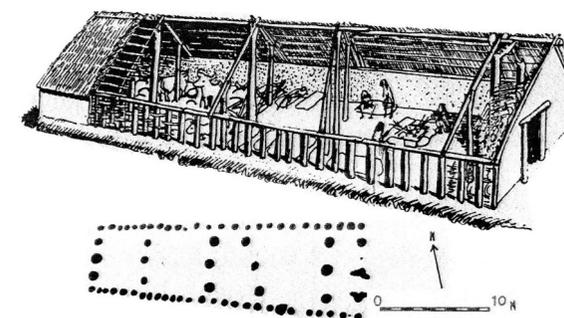


Selon Françoise Thinlet : « ce ne fut qu'au cours du XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle que les châteaux effectuèrent la mutation (utilisation de la pierre pour la construction) non seulement pour les forteresses, mais aussi pour les constructions relevant de la seigneurie, tels que fours, moulins, et pressoirs banaux.

Ce furent probablement les premiers bâtiments à être construits pour durer, surtout très tôt dans la Bourgogne jurassique (le Charolais). »

### Les Communs :

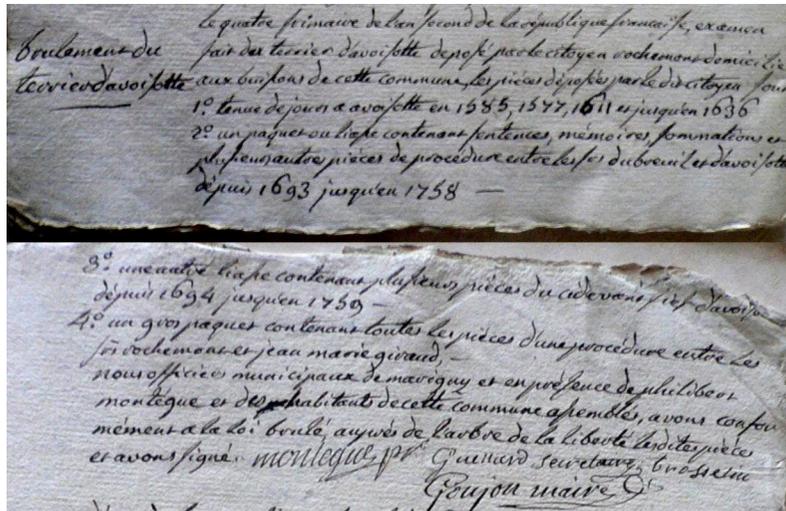
L'archéologie nous enseigne que, dès le Néolithique, plans et techniques de construction diffusaient à une échelle déjà européenne. Ainsi, depuis la plaine du Danube en Tchécoslovaque jusqu'au Bassin Parisien ou en Bourgogne, ont été dégagées par la fouille les traces au sol de maisons dites « de tradition danubienne » (figure ci contre), au plan caractéristique en forme de rectangle allongé, plus étroit à un pignon qu'à l'autre, et à la charpente à trois alignements de poteaux portant pannes.



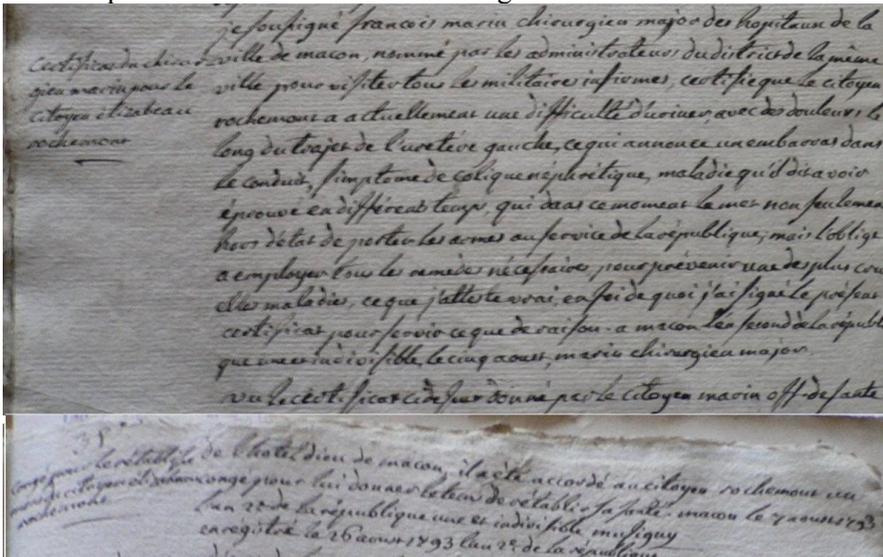
Reconstitution d'une habitation "danubienne" dont on a pu relever les trous des poteaux. Charmoy (Yonne), d'après H.Carré



Puis les pyromanes se promettent de rechercher le Terrier de Valetine (château de Marigny) pour lui faire subir le même sort. **Ils ne le trouveront pas.**



- Le 18 Août 1793, la République lance une réquisition d'un contingent d'hommes entre 18 et 25 ans. Ils sont quatre à Marigny, dont Elizabeau Rochemont, 23 ans. Il décroche un certificat du chirurgien major qui certifie son incapacité à porter les armes au service de la République. L'autorité ne l'entendant pas de cette oreille : d'abord enregistrement du certificat ci-dessous :



## B- La famille de ROCHEMONT en prise aux persécutions religieuses lors de la révocation de l'Édit de Nantes.

Les événements de cette période vont la marquer définitivement. Nous allons les replacer dans le contexte local, Autun, Couches, Marigny, la Motte sur Dheune ... de cet affrontement politico-religieux des XVI et XVII<sup>ème</sup> siècles.

### L'incidence des guerres de religion sur les seigneurs des Buissons : l'éclatement d'une famille à l'origine huguenote.

Le second demi siècle de la Renaissance n'est apparemment que l'histoire d'une passion, d'un virus meurtrier : l'intolérance religieuse. Pour brûler, pendre, décapiter, écarteler, catholiques et protestants sont d'accord. Le massacre de Wassy ouvre la danse des crimes qui ne cesseront jamais tout à fait. La « paix », ce sont les bandes qui tombent sur les villages en pillant, brûlant et tuant dans une terreur permanente de violence intermittente. Quand le brave catholique Montluc chasse les calvinistes en Guyenne, quand, protestant, le baron des Adrets embroche les défenseurs de Montbrison, c'est la « paix ».

Et que dire de la St Barthélemy? On n'a pas tous les jours l'occasion de tuer en si bonne conscience ! Alors la St Barthélemy (1572) vomit ses monstres qui se ruent chez les protestants, les voisins agaçants, les oncles à héritages, égorgeant dans les lits. Le lendemain matin, les moines annoncent par les rues de la ville une grande nouvelle : « une aubépine vient de reflurir au cimetière des Innocents donc Dieu approuve ce massacre ». Et on se remet à tuer pendant deux jours. A Lyon, huit cent personnes sont égorgées.

**En Bourgogne, le gouverneur s'oppose, au début, à la tuerie** et va jusqu'à demander des ordres écrits à Charles IX. Rien n'y fait, c'est la guerre ou plutôt ce sont les guerres de religion, jusqu'à huit, souvent politiques sur fond de religion.

Le résultat est sans appel : Au lieu d'engloutir l'esprit de réforme, cela trempe son énergie. Le petit peuple, mené par de modestes seigneurs relève la Cause. La Réforme française, de courant de pensée devient Église, d'Église devient, sous forme latente puis active, « République protestante », allant jusqu'à développer les thèses du Contrat Social (ce qui amènera, au siècle suivant, Richelieu à s'assigner comme objectif de ruiner le parti huguenot, devenu petit à petit un État dans l'État).

*A Marigny, 1577, rappel : Ce sont toujours les Desbuissons qui possèdent le domaine : donation entre vifs faite par Françoise Des Autels, dame en partie du Puley, « en faveur de Georgette Desbuissons, femme de Jean Coulon, procureur d'office de la baronnie de Marcilly ».*

## Bien avant, la Réforme a pénétré notre région, de bonne heure, avec son lot de violences.

Juste pour mesurer localement les ravages de ce demi siècle, voici:

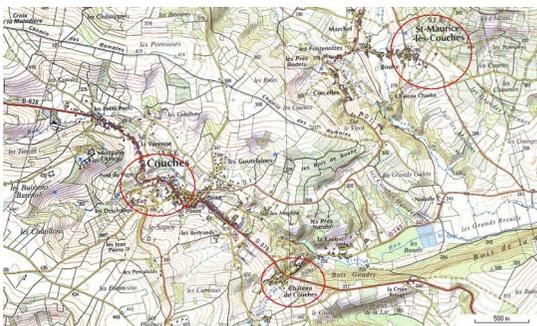
- dès 1536, un laboureur est brûlé à Mâcon comme luthérien, en 1553, deux colporteurs sont brûlés et l'année suivante deux autres sont arrêtés à Autun, puis fouettés en place publique, parce que « quelques uns des principaux d'Autun avaient embrassé la Religion »... La guerre brûle et massacre. Les Calvinistes sont battus par Vautoux sur le pont de Jancy en 1567.

S'ajoutent à ce fléau la famine. Les paysans se nourrissent d'herbes (farines de glands et de fougères), ils se cachent dans les forêts. « ... sur 100 personnes il n'en reste que 12 » ; « ce n'était partout que volerie, pillage, saccagemens de ville et château par les Royaux comme par les Ligeux. Dieu y boutte fin & nous sauve des garnemens ! »

En parallèle, deux épidémies de peste, 1585, 1636, ravagent le pays : « rien de si lamentable »

Autant dire que les bourguignons accueillent avec joie la promulgation de l'Édit de Nantes en 1598 (1), particulièrement les protestants, petite minorité confessionnelle dans un milieu d'une indifférence dédaigneuse voire hostile.

Le parlement de Dijon, catholique (la Ligue avait épuré les esprits réformistes), faisant traîner en longueur, a mis deux ans à enregistrer cet Édit.



C'est donc en 1600 que l'Église « prétendue réformée », suivant l'expression de l'époque, acquiert un statut, certes inférieur à celui de l'Église catholique, mais qui est une garantie de sécurité lui permettant de s'organiser ouvertement.

Pour le bailliage d'Autun, le centre religieux des « réformés » s'établit à **Couches les mines**, pour celui du Charolais, à Paray le Monial et pour celui de Chalon sur Saône à Buxy.

Le centre, qui nous relie au seigneur des Buissons, est celui de Couches. La première mention connue de son Église date de 1603. (NB : la maison des templiers à Couches existe encore, c'est probablement celle de la photo page suivante)

Une des principales familles protestante de la région est la famille **ARMET**. Timothée Armet est l'ancien de l'Église de Couches qui la représente à tous les synodes pendant la première moitié du siècle. Il est avocat au conseil privé et député de bourgogne.

(1) C'est aussi en 1598 (traité de Vervins) qu' Henri IV rend le Charolais à Philippe II d'Espagne.

A cette époque, le château de la Motte sur Dheune, au dire de Courtépée, était situé au milieu d'un parc et de jolis jardins. La grosse tour de l'ancien château existait encore avec un vieux four. Les canalisations circulaires entouraient le château tout en actionnant un moulin.

Les Rochemont firent alors certains travaux d'embellissement, car les bâtiments encore existants, restaurés plus tard dans le style, rappellent le dix-huitième siècle.

Une sorte de pavillon à angles arrondis, à toiture plate et à grandes arcades formées de bandeaux se voit encore près du chemin de halage. Il servait, dit-on, de conciergerie. Une porte monumentale y attenait.

Les Rochemont, momentanément dépouillés pendant la révolution, y construisirent une verrerie en 1822.

Puis en 1840, le domaine fut revendu à la **société des mines de Blanzy**. Ses directeurs logeaient au château. Quand à la verrerie, elle fut transformée en salle de théâtre pour les jeunes gens employés à la mine.

1. Archi. de la Côte-d'Or, B, 11730, f 30 r et v.
2. Les Voisottes, commune du Breuil.
3. Arch. de la Côte-d'Or, B, 10732.
4. Les Armet comptaient parmi les riches familles bourgeoises de Couches. On les voit, dès le seizième siècle, contracter de nombreuses alliances et acquérir de vastes possessions. Ils avaient embrassé le protestantisme.
5. Arch. de la Côte-d'Or.
6. Arch. de Saône-et-Loire, B, 2006.
7. Arch. de la Côte-d'Or, B, 10802.
8. Arch. de la Côte-d'Or, B, 10948.

LA MOTTE-SUR-DHEUNE (à partir d'un écrit de Eugène Fyot, in T38 Mémoires de la Société Eduenne 1910)

Et puis, et puis ... la révolution, l'empire, la restauration etc.

Les Archives, de la commune de Marigny et de Saône et Loire, nous livrent la destinée post révolutionnaire de la branche catholique alors que l'histoire genevoise nous informe sur celle de la branche protestante.

## La destinée de la branche catholique se fond dans une vie de « grand fermier »

Dans les actes de baptêmes des registres de Marigny, les **de Rochemont** apparaissent régulièrement de 1763 à 1778 comme parents, ou parrain, marraine des enfants de leurs domestiques ou fermiers. Ils semblent bien être intégrés au domaine des Buissons. Cités : Jules Philippe Marguerite, Hugues Etienne, Marie Nicole, Nicole Marie Justine, Marie Thérèse Alexandrine, Alexandre seigneur de la Motte, Pierrette Marie, Marie Françoise, Etiennette Louise, Jules Pierre, Félix Philibert ...

## 1789 : Que s'est-il passé dans la « Marigny » révolutionnaire ?

- Au pied de l'arbre de la liberté, près de la grange du citoyen Joseph Callard, le 4 frimaire 1793 (an II), il y eut « brulement » du terrier d'Avoizotte (de Rochemont) 1585-1577-1611...1636, de Sieurs Dubreuil et d'Avoizotte 1693-1758 (sentences ; Sommatons, mémoires, fief d'Avoise 1694-1793 ...

Dans « l'État militaire du bailliage de Montcenis, en 1474 », que demoiselle Catherine de la Conne, veuve de Pierre de la Colonge, avec ses enfants Philibert et Adrien, tiennent de franc-alleu la terre d'Avoisotte (2)

Les seigneurs de la Motte-sur-Dheune avaient, semble-t-il, au début du dix-septième siècle, une situation florissante. Mais Jean de la Colonge, par ses prodigalités, entraîna la ruine de sa maison et fut contraint d'abandonner la Motte-sur-Dheune, par décret délivré aux requêtes du Palais, à Dijon, le 14 mai 1627.(3)

Elle ne fut acquise que huit ans plus tard, en la personne de **Timothée Armet** (4), avocat à Couches qui résida habituellement au château. Il était, de plus, seigneur d'Avoisotte, ainsi qu'il ressort de la déclaration de bailliage de Montcenis, faite aux environs de 1660 (5). Timothée Armet mourut en 1668 et ses héritiers passèrent aussitôt un compromis avec Bénigne Berbis, conseiller au Parlement de Bourgogne. C'étaient Jacques et Henri, fils du défunt; **François de Rochemont, écuyer, Sr des Buissons, mari d'Espérance Armet**; Jacques Dupuis, capitaine et major de la ville et du château de Verdun en Lorraine, mari d'Antoinette Armet; et enfin Pierre de Truchis, écuyer, mari de Françoise Armet. Quoi qu'il en fût de ce compromis, les seigneuries de la Motte-sur-Dheune, Avoisotte... restèrent attribuées à Jacques Armet. Jacques Armet avait cinq fils Charles, Timothée, Isaac, Louis et Henry. Leur père voulut faire entre eux un partage anticipé. Timothée, second fils de Jacques se compromit peu après dans une grave affaire de violence et d'assassinat qui occasionna contre lui des poursuites judiciaires. On fit intervenir à l'audience un certificat de Henri de Nassau, capitaine des gardes du prince d'Orange, affirmant que « ledit Armet engagé dans sa compagnie était mort à la Haye, le 9 janvier 1683. » Malgré tout, et pour plus de sûreté, Timothée fut condamné par contumace, en 1684, à être pendu. (6)

La disparition de Timothée fit que la Motte-sur-Dheune fut divisée par quarts. L'aîné des fils, Charles, écuyer, capitaine d'infanterie, avait, dès le 20 avril 1683, abjuré le protestantisme. Il reprit le fief de sa part de la Motte-sur-Dheune, en 1694 (7). Resté célibataire, il fit, le 29 octobre 1717, donation de la quatrième partie de la Motte-sur-Dheune à son neveu **Jules-Mathieu de Rochemont, écuyer, Sr des Buissons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien maréchal des logis de gendarmes de la garde du roi et maître de camp de cavalerie**. (8). M. de Rochemont s'efforça, dès lors, d'acquérir les droits épars sur le château, les bâtiments et les dépendances de la Motte-sur-Dheune. Il y parvint peu à peu au moyen de plusieurs transactions puis il engagea la baronnie de Montcenis aux termes d'un contrat de rente à lui faite par les commissaires du roi, le 7 septembre 1747



ancien temple de la Motte sur Dheune

## En 1635, un jeune gentilhomme réformé, reçoit le commandement du château de Couches.

Le roi vient de déclarer la guerre à Philippe II d'Espagne, le comté du charolais est espagnol et le château apparaît comme un élément de défense essentiel. François de Rochemont, brillant capitaine d'une compagnie de cheveu-légers (dans le régiment du marquis de Saint André Montbrun : encart en fin de livret), maréchal de bataille ès armées du roi, reçoit ce commandement (2). François de Maystre de Rochemont (3) a également rempli les charges de conseiller et maître d'hôtel de sa majesté.



La maison des templiers à Couches (1610)

Bientôt il est reçu dans le corps et assemblée de la noblesse et a droit de séance et voix délibérative aux États de Bourgogne.

Il épouse le 1er juillet 1642 une jeune fille du pays, Espérance ARMET. A ce titre il hérite de Timothée ARMET, et s'installe définitivement en Bourgogne.

Du mariage de François de Rochemont et Espérance Armet naissent cinq fils et trois filles dont : Antoinette, Lazare, Jules Mathieu, René, Jacques, Henri.

## Les persécutions continuent.

Cette même année 1642 a commencé par la condamnation de 4 protestants à Autun, en voici le récit :

Au commencement du dix-septième siècle, le protestantisme avait à Couches plus de force et d'activité qu'en aucune autre ville de Bourgogne.

Les prédications de deux ministres venus de Genève (Michaéli et Melchisedech Pinot), faites dans un but de provocation avaient vivement excité les passions religieuses. Les catholiques du pays les dénoncèrent aux magistrats comme une dérogation aux intentions conciliantes de l'édit de Nantes. De part et d'autre, la situation était trop tendue pour qu'elle pût se terminer sans une catastrophe.

Une nuit de décembre 1641, quatre individus appartenant, ainsi qu'on disait alors, à la religion prétendue réformée, s'introduisirent dans l'église de Couches, « brisèrent le tabernacle et commirent les plus odieuses profanations ».

Voici le récit du crime et du châtement au travers du témoignage d'un contemporain, Bonaventure Goujon, dont les mémoires, demeurés manuscrits, sont conservés dans la bibliothèque de l'Évêché d'Autun :

(2) vraisemblablement sur proposition de Richelieu, abbé de « Cluni », dans sa stratégie d'éloigner les huguenots du pouvoir

(3) Les Maystres se déclarent de Sommières (centre verrier, en Languedoc), Rochemont viendrait d'une terre dauphinoise dont les de Meystres étaient seigneurs pour les 2/3.

« Le troisième jour du mois de mai 1642, à Autun, furent exécutés en la place du Champ Saint-Ladre, quatre hérétiques, nommés Benjamin Dufresnoy, autrement dit Jamay, François Bougreau, Maisière, serrurier, et Nolo, de Couches, scavoir lesdits Jamay et Maisière furent roués tout vifs, puis brulés, les cendres jetées au vent; Nolo et Bougreau furent pendus et étranglés pour avoir donné assistance aux pescheurs, ces quatre ayant été détruits pour avoir été convaincz par soixante témoins, que le dernier jour de l'année 1641 sur les onze heures du soir, entrèrent par une bresche faite de leurs propres mains dans l'église du bourg de Couches, rompirent la porte du tabernacle qui est sur le grand autel et mirent toutes les hosties consacrées qui se trouvèrent dans le saint ciboire sur la nappe et emportèrent ledit ciboire et la grande hostie au cimetière des huguenotz dudit lieu et mirent la dite sainte hostie en trente pièces et jetée à l'abandon au vent par le dit cimetière des huguenotz, après l'avoir foulée aux pieds pour estre perdue et incongne à tout jamais.

Ces misérables endiablez n'eurent pas le succès qu'ils esperoient, car le curé du dit lieu (Rapaire Ducleu), le lendemain du grand matin, à son accoutumé, entra dans la dite église et, s'apercevant du funeste accident arrivé en la dite église, assembla le peuple et marchant en procession alla avec tout le respect à lui possible, ramassa les pièces jetées au vent et les réunit si proprement et si admirablement que ne s'en trouva aucune parcelle égarée, les parties refesant le tout.

Ces quatre scélérats ayant ainsi été condamnés par le prévot des maréchaux d'Autun assisté d'unze savants juges gradués, après la pronontiation de la dite sentence, Monseigneur le révérend Evêque d'Autun, mehu du salut des hommes, inspiré du saint Esprit, vint en la prison visiter et consoler ces quatre criminels, les catéchisant et invitant à leur salut par saintes et doctes exhortations, en telle sorte que de quatre il en rendit trois à notre sainte religion apostolique et romaine, reconnoissant et confessant par leur propre bouche, hautement et publiquement que c'estoit la liberté qui les avoit perdus et que la religion qu'ils avoient suivie n'estoit la vraie religion, demandant pardon à Dieu tout plein de miséricorde, espérant en sa bonté et clémence qu'ils réclamoient, mesme ledit Jamay déclarant à haute voix que nonobstant la doctrine de sa secte ennemie des saints, il n'a pas laissé de prier la sainte Vierge Marye et recogneu qu'elle l'avoit grandement assisté et préservé de plusieurs périls, mesme en sa conversion. »

#### Précisions :

**Les « criminels » :** Benjamin Dufresnois, dit Jamain, de la ville « d'Estredan » (Amsterdam?) en Hollande, Benjamin Maizière, serrurier du bourg de Couches, assistés de Symon Naulot, praticien, et François Bouguereau, cordonnier à Couches, faisant profession de la « religion prétendue réformée »

**Les témoins :** soixante témoins, la nuit, à 11h du soir. Les accusés seraient entrés par le toit (avec un serrurier parmi eux ?). Le constat est fait le lendemain matin par Rapaire Ducleu, curé de l'église St Martin.

**La sentence :** Les quatres huguenots sont condamnés à faire amande honorable, « la torche au poing du poids de deux livres, nuds en chemise, la hart au col, au devant l'église Nostre Dame de cette ville (Autun), demander pardon à Dieu dudit crime, de là estre conduit par l'exécuteur de la haulte justice au Champ Saint Ladre :

**Ils étaient 1 200 000 avant la révocation, l'exode atteindra un demi million.**

**Et pendant ce temps, à Couches, Marigny, la Motte sur Dheune.**

**A Couches,** les brimades, les conversions continuent. Pour preuves : François Le Sage (famille apparentée Armet-de Rochemont), sieur de la Colombière mourut le 15 août 1687 sans avoir abjuré. Il fut enterré en l'Église de St Bérain sur Dheune. Animée d'un zèle outré pour l'observation des ordres de l'Intendant, la « justice de Montcenis » condamne le corps du défunt à être exhumé et jeté à la voirie, à 600 livres d'amende pour la veuve Anne d'Aubigné. La sentence fut prononcée devant le lit de la veuve malade.... Anne d'Aubigné refusa, fit casser la sentence et passa en Angleterre, puis partit habiter Genève.

**A Marigny, la Motte sur Dheune,** en 1701, Lazare de ROCHEMONT, le catholique et Marie BOYVEAU, fille d'Alexandre Boyveau, conseiller du roi, possèdent la terre et seigneurie des Buissons auquel est joint le domaine de la Feotte (la Fiotte), dont la plupart des titres ont été emportés hors du royaume par ses tuteurs et curateurs sortis pour la religion, la métairie et le domaine des Jean Pierre, le fief des bas du Crôt, les ¾ de la métairie des Deschamps, sa maison de Couches et le domaine de pont de Veyelle, proche de Macon.



En 1705, Marie Boyveau est nommée tutrice de Jules Mathieu plus jeune (il optera pour le catholicisme).

Jules-Mathieu DE ROCHEMONT est seigneur des Buissons et de la Motte-sur-Dheune, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, brigadier des gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, est

capitaine de cavalerie en 1737. En 1745, à l'adjudication de la baronnie de Montcenis, il en devient « le seigneur engagiste ». Et à partir de ce moment il paraît être assez souvent en querelle avec les échevins de cette ville.

Les possessions de la Motte sur Dheune ont été étudiées par Eugène Fyot, en voici quelques éléments:

La Motte-sur-Dheune mentionnée, en 1471, est en pleine vallée. L'ancien château qui s'élevait sur l'emplacement des bâtiments actuels, en contrebas de la route qui longe le canal du Centre, était pourvu d'une grosse tour. Comme tous les châteaux situés en plaine, il était fortifié par une enceinte de canalisation. En 1503, Philibert de la Colonge, écuyer, qui confesse tenir en fief du roi la seigneurie de la Motte sur Dheune, en toute justice. (1)

- pour estie rompus vif sur la roue et après leurs corps mis au feu, réduits en cendres et iceux jettés au vent (sort réservé à Dufresnois et Maizière),
- pour estre pendus et estranglés par l'exécuteur de la haulte justice à une potence qui sera à cest effect dressée audict Champ Saint Ladre (sort réservé à Naulot et Bouguereau)
- tous leurs biens et un chacun seront confisquée et sur les biens desdicts Maizière, Dufresnois, Naulot et Bouguereau sera pris la somme de cent livres au proffict de ladicte église Saint Martin de Couches pour être employé au rachapt d'un cyboire, vision et conclusion, six cens livres ».

Après cette expiation, qui eut la Justice pour organe, il s'en produisit une seconde, due à la seule force des sentiments religieux. Une chapelle fut promptement élevée, par la population catholique de Couches, sur le lieu même où les saintes hosties avaient été retrouvées après leur profanation.

La chapelle commémorative fut détruite pendant la Révolution, et à sa place on éleva, en 1807, une belle croix en pierre, qui subsiste encore aujourd'hui.

*In Mémoires de la société éduenne T2 1873, exécution de protestants en 1642 par ANATOLE DE CHARMASSE*

**A Marigny 1656:** Si en 1622 le fief des Buissons est à François Coulom, avocat au parlement, résidant à Chalon S Saône, François de Rochemont acquiert la terre des Buissons de noble Claude de Perreault et devient seigneur des Buissons en 1656 (AD B 1977-B 2096-G656). Il est représentant « ancien » de l'Église de Couches au synode, en 1660, à la place de Timothée Armet et en 1680 il est porté « décédé » sur l'acte de mariage de son fils René.

Depuis que Richelieu a détruit le parti protestant, la Réforme ne pose plus de problème politique jusqu'à ce que Louis XIV entreprenne de « réduire » les protestants. De brimades en brimades, on en vient aux dragonnades (consistant à loger les soldats chez les protestants), voir annexe 3. Quand un homme voit sa femme traînée par les cheveux, quand les soldats lui chauffe les pieds un peu trop près du feu, quand on le porte à l'église dans un linceul et qu'on l'asperge d'eau bénite en le déclarant catholique, il consent à l'être et ses voisins ne balancent plus à se convertir. Si bien que les conversions avancent plus vite que les troupes de dragons....

**1685 Révocation de l'Édit de Nantes**

La Bourgogne, par la Bresse et le pays de Gex est si voisine de la Suisse, que de nombreux protestants se réfugient à Genève, malgré l'interdiction d'émigrer. Certains, partis dès 1683, sont revenus chez eux et ont été incarcérés à Chalon sur Saône, pendant la « chasse » aux protestants.



**Départ: Couches ou Marigny** (possessions Rochemont), **Buxy** (centre protestant chalonnais)  
**Les Communes** (dans la maison Armet) entre Montpont en Bresse et St Croix  
**Les Rousses** (en comté de Bourgogne), **Nyon** (en canton de Genève) **Arrivée: Genève** puis **Sierne**

## Et ... La famille de ROCHEMONT éclate.

**Antoinette**, la fille aînée, qui a épousé Philippe Des Prés, pasteur à Couches reste protestante. Le pasteur a été rappelé à Genève et elle possède maintenant une propriété en Suisse, à Sierne.

**Lazare**, se convertit au catholicisme pendant les persécutions. Il épouse Marie Boyveau, fille d'un conseiller du roi. On le dit « escuier, seigneur des Buissons, brigadier des gendarmes du Roy » (*Archives Marigny 1698- baptême Nectoux Matthieu*). Lazare a laissé un mauvais souvenir aux descendants de son frère René, qui répètent dans leurs notes, de génération en génération, qu'il n'a voulu conserver aucune relation avec ses frères et sœurs émigrés, et qu'il a manœuvré de façon à rester maître de leurs biens.

**Jules Mathieu**, le plus jeune, sous tutorat de Marie Boyveau, devient catholique, se marie à Couches en 1717. On le retrouve en 1747 « seigneur engagiste » à l'adjudication de Montcenis (seigneur des Buissons, de l'Avoizotte et de la Motte sur Dheune, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, capitaine de cavalerie, brigadier des gens d'armes de la garde ordinaire du roi).

**René**, se marie à Couches avec Marie Bernard, en 1680. Il émigre en rejoignant sa sœur Antoinette à Genève. Ses descendants raconteront son émigration.

**Jacques**, voit ses biens confisqués en qualité de protestant. Il s'établit à Berlin. Avec les 5000 français protestants immigrés comme lui, il fera de ce petit village de Berlin une ville prospère.

C'est par la promulgation de cette révocation que l'émigration s'est imposée à René, à Jacques et à leurs familles. Le témoignage de cette grande « fuite vers l'exil », est parvenu jusqu'à nous par les soins du fils de René : François qui a vécu ce départ pour Genève, le voici :

### **Récit de l'émigration de René de Rochemont**

René, qualifié Ecuyer et seigneur de la Féaute, né en 1639 épousa, au château de Digoine (1), le 17 septembre 1680, Marie Bernard, fille unique de Daniel Bernard, avocat à Autun. René a environ 21 ans et Marie 18 ans. Ils eurent six enfants; quatre étaient nés déjà au moment où les parents émigrèrent : Elisabeth, qui fut baptisée en 1680 à Communes près de Louhans (chez Jean Armet, pasteur, conseiller du roi à Bourg) François, l'auteur du récit, Jacques (qui meurt très jeune) et Lazare. Ce dernier fut laissé en nourrice en France. La petite Antoinette devait naître à Sierne en novembre 1688, quelque temps après l'arrivée de la jeune femme à Genève, et mourir très jeune. Enfin, Philippe qui fut le dernier-né du couple réfugié.

René de Rochemont demeura fidèle à la religion de ses pères, mais fut en butte aux persécutions dirigées contre les huguenots, si bien qu'il décida de quitter la France vers mai 1688. Il parvint à Genève, avec sa famille, dénué de ressources, comme la plupart des réfugiés. Il laissa bientôt sa femme et ses enfants à Genève et entra au service de Guillaume III d'Orange. Son fils François dira quelles difficultés eut à surmonter, dès lors, cette famille éprouvée, privée brusquement de son soutien.

(1) Messire René de Lorient, seigneur baron de Digoine est le parrain de René de Rochemont et le temple est interdit

## **Quelques précisions de Marguerite MAIRE (in Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme, Tome LXXXVI, année 1937)**

Lors de la grave disette de 1693 à Genève, les autorités durent recourir à toute une série de mesures restrictives quant à la vente du blé et aux usages qu'on en faisait. Il fallut enfin se résoudre à refuser à tous les étrangers résidant dans la ville, et même à ces pauvres réfugiés devenus pourtant bien chers au cœur des Genevois, les billets donnant droit à du pain. Les malheureux, dont le nombre était, selon le Registre du Conseil, de 4.000 à 5.000, furent dirigés sur les États allemands, ou l'Irlande, après qu'on les eut munis d'un « viatic honneste pour faire le voyage ».

Il convient enfin de dire brièvement quelle fut la destinée de cette famille de réfugiés après la mort de son chef.

Le fils aîné de René, François, l'auteur du récit, fit ses études à Genève et fut consacré au saint ministère. Pasteur, il mourut en 1780 à 98 ans 1/2

Son frère puîné, Jacques, mourut tout jeune; un autre, Lazare, était mort en France. Quant au cadet, Philippe, il quitta la carrière militaire pour les études de théologie, devint pasteur à Cassel et, dès 1736, revêtit la fonction d'inspecteur des colonies de réfugiés français de la Hesse. Il eut six enfants, dont trois fils. Ceux-ci, et particulièrement l'aîné, Guillaume, eurent des descendants qui se fixèrent en Hollande et aux Indes néerlandaises.

Les papiers de famille contiennent des lettres de membres de la famille de Rochemont, officiers dans l'armée hollandaise.

François de Rochemont vit à son tour son nom perpétué par deux fils : Daniel; qui fut aussi pasteur à Genève, et **Ami, qui fut secrétaire d'État**, de 1776 à 1793. Il eut quatre enfants. L'aîné des fils, François, mourut à l'âge de six ans ; le second, **Jean-François**, avocat, fut un des sept malheureux aristocrates exécutés le 25 juillet 1794, aux Bastions, **pendant la Terreur genevoise** ; il était alors âgé de 28 ans. Une des filles, **Sara-Adélaïde**, épousa le diplomate genevois. Charles Pictet, connu sous le nom de **Pictet de Rochemont**.

Par la mort prématurée des deux fils d'Ami de Rochemont, la branche genevoise de cette famille se trouvait éteinte à la fin du XVIII siècle. Mais, à Genève, le nom de Rochemont a passé cependant aux générations suivantes car les descendants de Charles Pictet de Rochemont ont obtenu, par arrêt du Conseil d'État de 1835, l'autorisation de porter le double nom de Pictet et de de Rochemont.

Mais, par-dessus tout, le souffle tonique qu'apportaient les réfugiés à ceux qui les accueillèrent, c'était l'exemple d'une vie complètement sacrifiée, abandonnée à Dieu

On comprend que les cantons réformés et leur alliée, Genève, aient accepté comme un devoir sacré, rempli avec une héroïque persévérance, la lourde charge d'héberger pendant des mois, des années, les nombreux réfugiés qui leur demandaient asile. A des étrangers d'une telle qualité d'âme, Genève, fidèle à sa tradition d'hospitalité, peut aujourd'hui comme autrefois, ouvrir sans crainte ses portes.

CF : Généalogie partielle des descendants de François de Rochemont à la fin du livret

**Nous avons essayé de retracer l'itinéraire probable de René et Marie sur une carte d'époque (carte du comté de 1716).**

*J'étois l'aîné ; ma mère ne put se résoudre à m'éloigner d'elle. Mon frère cadet étoit aussi trop jeune ; et il mourut peu de tems après, de la petite vérole. Voilà quelle fut la triste situation de notre famille, dans les années de ma jeunesse.*

*Ma soeur fit une tentative pour tirer quelque chose de mes parens de France. Elle se rendit en Bourgogne, auprès de Madame de Rochemont, notre tante, qui le reçut très bien et lui fit beaucoup de caresses ; (ce qui n'étoit pas surprenant, car ma soeur étoit très aimable de sa figure, et d'un excellent caractère). Madame de Rochemont lui promit que si elle vouloit demeurer auprès d'elle, elle la regarderoit comme sa propre fille. (Elle n'en avoit point, elle n'avoit qu'un fils unique). Mais elle exigeoit de ma soeur qu'elle embrasseroit la religion catholique ; à quoi ma soeur n'eut garde de consentir. Elle revint à Genève au bout de 3 ou 4 mois.*

*Mon frère de Cassel, après avoir fait ses études de philosophie, fit aussi ce même voyage, mais à notre insu ; ce qui nous causa beaucoup d'inquiétude, craignant de fâcheuses suites de cette équipée. Il ne fut pas aussi bien reçu que ma sœur, ni vu de bon œil. Non seulement on lui parloit sans cesse de changer de religion, mais encore on lui mettoit continuellement aux trousses quelque prêtre, et surtout des capucins, qui le sollicitoient d'entrer dans leur couvent. Mon frère m'en écrivit. Pour le tirer de là, je lui conseillai de demander d'être envoyé en Flandres, dans les Suisses. M Pictet, frère aîné du syndic d'aujourd'hui, le reçut dans sa compagnie. Il y fit une campagne; et il se trouva à la prise de Denain. Ayant été ensuite attaqué d'une violente dysenterie, il s'en revint à Genève, et il reprit ses études.*

*Mon frère et ma soeur n'ont pas été les seuls qui soient allés en Bourgogne, pour tâcher d'obtenir quelque chose de nos parens. Le fils cadet de notre oncle Jaques de Rochemont, établi à Berlin, fit aussi le même voyage. En passant par ce pays, il alla voir ma soeur, qui demouroit à Vevay, chez qui il demeura deux ou trois mois. Il vint ensuite à Céligny, où j'étois alors pasteur. Il se faisoit appeller le Chevalier de Rochemont : C'étoit un jeune homme, petit, mais bien fait, d'une agréable physionomie. C'étoit un franc étourdi, petit maître fieffé. Il se montra tel à nos parens, en Bourgogne, qui en furent fort mécontents. Et pour s'en débarrasser, ils l'engagèrent, je ne sais comment, à aller à Paris, où il eut bientôt quelque fâcheuse affaire. Car une nuit, il fut trouvé mort, au coin d'une rue.*

*Voilà un détail bien long et bien ennuyeux sur notre famille. Je me suis d'abord fait quelque peine de m'y arrêter ; mais j'en ai surmonté l'ennui, parce qu'il m'a paru que vous le souhaitiez. »*

Tel est le récit sobre et mesuré, que nous a laissé François de Rochemont, fils de René, de l'émigration de son père.

*Ndlr : Mme de Rochemont, en Bourgogne, dont il est question est Marie Boyveau, femme de Lazare qui a eu un fils Alexandre Pierre Etienne. Il est dit seigneur de la Motte en 1769 sur les registres de Marigny.*

**Le Récit de l'émigration**, par François de Rochemont, pasteur à Genève

La ponctuation, dans ce récit, a été rétablie selon les règles modernes, tandis que l'orthographe ancienne, et parfois erronée, a été maintenue sans changement. C'est ainsi que la localité, Châlons citée dans ce texte, paraît être plutôt Chalon-sur-Saône.

*« Je vais ajouter ici quelque détail sur la manière dont mon père et ma mère sortirent du royaume, et sur l'état où nous fûmes au commencement de notre refuge.*

*Après la révocation de l'Edit de Nantes, on employa de grandes vexations, pour contraindre les protestans à abjurer leur religion. Et en même tems, on leur fit de rigoureuses défenses de sortir du royaume. Il en sortit cependant un grand nombre de Bourgogne; et en particulier de Couches.*

*J'ai souvent admiré le zèle et le courage de mon père et de ma mère, quand ils formèrent le dessein de sortir de France malgré les obstacles qui sembloient devoir les en détourner.*

*Mon père n'avoit que 28 ans, et ma mère n'en avoit que 25. Ils avoient 4 enfans en bas âge, et le plus jeunes étoit encore chez sa nourrice. Comment oser entreprendre un voyage périlleux, avec une telle famille ? Ma mère avoit autour d'elle des parens, qui s'efforçoient à la détourner de son dessein, par la compassion qu'elle devoit avoir pour ses enfans.*

*Les dangers qu'on lui faisoit envisager n'étoient pas chimériques. Quelques parens de ma mère furent arrêtés sortans de France, et conduits dans les prisons de Châlons, d'où à la vérité ils sortirent, à condition qu'ils s'en retourneroient chez eux. La même chose seroit vraisemblablement arrivée à mon père et à ma mère, sans un accident qui arriva à ma soeur, qui fit une chute et se cassa la jambe ; ce qui retarda d'une année le voyage.*

*Ma mère, rendant visite à une dame du voisinage, vit venir auprès d'elle une charmante petite fille, vêtue en paysanne, mais qui n'en avoit ni l'air, ni le langage. La dame de la maison dit à ma mère que c'étoit là une jeune enfant que ses domestiques avoient trouvée dans un bois voisin, cachée sous des feuilles, blessée, mais respirant encore. On l'apporta au château et on la rappela à la vie. Une des premières paroles qu'elle prononça, ce fut de demander son frère. On alla chercher dans le bois, et l'on trouva bientôt ce jeune garçon égorgé et mort.*

*Ces deux enfans avoient des habits assez grossiers, mais leur linge étoit beau ; ce qui faisoit conjecturer qu'ils appartenoit à des huguenots de quelque considération ; qu'on les avoit confiés à des guides qui, se voyant dans quelque danger d'être découverts et d'être conduits à la potence, avoient massacré ces pauvres enfans. Quels objets, pour une personne qui méditoit de sortir du royaume, malgré les périls que l'on courait !*

*Je ne sais quelle somme mon père et ma mère purent emporter avec eux : ce que je sçais seulement, c'est que presque tout leur bien consistait en fond de terres ; et il n'étoit pas possible de les vendre, dans un tems où il falloit cachet le dessein que l'on avoit de quitter le pays. Apparemment que mon père y étoit obligé plus qu'un autre, parce que son frère aîné, qui avoit embrassé la religion catholique et qui servoit dans les gendarmes, se monroit observateur fort zélé des arrêts donnés par la Cour contre les huguenots qui sortiraient du royaume*

*Aussi mon père prit-il un parti fort extraordinaire. Le jour qu'il quitta sa patrie, il invita à dîner son frère et quelques autres personnes. (Ma mère étoit partie le matin avec ses enfans, disant qu'elle alloit à sa campagne.) Au milieu du repas, le valet de mon père, qui avoit ses ordres, vint lui dire un mot à l'oreille ; mon père se leva de table, sortit par une porte de derrière, monte à cheval, suivi par son domestique, et se rendit au lieu où ma mère l'attendoit. Ainsi il abandonna sa maison toute ouverte et toute meublée. On se douta bien, sans doute, du parti que mon père prenoit ; on ne le chercha pas ; et son frère, du caractère dont il étoit, ne fut pas fâché de se voir par là en possession des biens de mon père et de ma mère, en se chargeant du soin de leur enfant, qui étoit à nourrice.*

*Sous ce prétexte, soit par un zèle apparent de catholicisme, soit pour se montrer fidèle serviteur du Roi et exact observateur de ses ordres, il rompit tout commerce avec son frère et avec ma mère, et se garda bien de leur faire jamais la plus petite part des biens qu'il avoit entre les mains, même après la mort de son neveu, qui mourut à treize ans, comme je l'ai dit. Son fils, ses petits-fils en ont agi de même. Ils se sont crus légitimement en possession de tout.*

*Pour faire le voyage, on prit un chariot couvert, pour ma mère, ses trois enfans et une servante. Deux guides, hommes de confiance, conduisaient le chariot. Mon père étoit à cheval, et son valet aussi. Pour plus grande sûreté, mon père avoit pris l'uniforme de ces officiers qui étoient chargés de conduire hors du royaume quelques huguenots qui avaient été retenus longtems en prison sans vouloir abjurer leur religion ; c'est ainsi que Messieurs Guichard furent conduits à Genève.*

*On s'éloignait des grandes routes. On passait quelquefois le jour dans les bois. Ou bien, l'on s'arrêtoit quelquefois la nuit dans quelques maisons écartées, pour se reposer un peu et pour prendre des vivres.*

*Dans un de ces logis de campagne, je rôdais par la maison, tandis que mon père et ma mère reposaient dans une chambre. Je vis dans la cuisine des soldats qui buvoient, et qui m'apercevant, dirent entre eux que j'étois peut-être un enfant de quelques huguenots qui se sauvoient. J'allai réveiller mon père et lui rapportai ce que j'avais ouï, et sur le champ, il fit atteler et nous partîmes.*

*Nous traversions la Franche-Comté ; nous parvinmes aux Rousses, et nous descendîmes à Nyon, où nous demeurâmes deux ou trois jours, avant que d'arriver à Genève.*

*Nous logeâmes d'abord chez Madame Desprez, soeur de mon père, qui ne resta que quelques semaines à Genève et partit pour aller servir Guillaume III. Quelque tems après que mon père fut parti pour la Hollande, on nous prêta la campagne que Madame Desprez avoit à Sierne. Nous y fîmes un assez long séjour, avant que de prendre un logement à Genève. Ma mère y accoucha d'une fille, qui mourut peu de temps après.*

*Après la réduction de l'Irlande, le Roi d'Angleterre envoya en Piémont une partie de ses régimens de François réfugiés, sous le commandement de Mylord Duc de Schomberg le fils, pour servir dans l'armée du défunt Roi de Sardaigne. Le régiment du marquis de Montauban, où mon père servoit, fut de ce nombre : ce qui fournit à mon père le moyen de venir passer un quartier d'hiver à Genève.*

*Ce fut en automne de 1691, jusqu'au printems de 1692.*

*L'an 1693 fut une année de la plus grande calamité pour nous. La disette fut si grande à Genève que ceux qui n'étoient ni citoyens ni bourgeois ne pouvoient acheter dans la ville ni bled, ni pain. Heureusement, nous avons reçu de Piémont une bonne provision de ris ; et de Savoye une grande quantité de chataignes. On payoit grassement un homme qui alloit à Grange-Canal acheter par contrebande du pain assez mauvais quoique fort cher*

*La mort de mon père, qui fut tué en 1693 à la bataille de la Marsaglie, jetta ma mère dans l'affliction et la calamité la plus affreuse. Elle se vit veuve à 30 ans, chargée de quatre enfans, dans le plus jeune étoit à la maison, entre les bras d'une nourrice*

*La perte de mon père fut accompagnée de circonstances fort tristes.*

*Mylord Schomberg s'opposa de toutes ses forces à cette bataille. Il savoit que M. le Maréchal de Catinat recevroit, pendant la nuit, un renfort de 30 mille hommes ; et que le Roy de Sardaigne avoit dans sa poche son traité de paix avec la France. Mylord Schomberg déclara qu'il se battrait à la tête de son régiment. Ce fut là qu'il fut blessé à mort.*

*Tous les régimens réfugiés s'attendoient bien à être défaits. Dans cette pensée, un grand nombre d'officiers prirent sur eux ce qu'ils avoient de plus précieux, afin que s'ils étoient blessés et prisonniers, ils pussent se racheter et sauver peut-être leur vie. Ce fut le parti que prit aussi mon père. Il fut tué dans une 3ème décharge, à la tête d'un bataillon qu'il commandoit. Un Mr Le Sage, officier dans le même régiment, prit soin de faire emporter mon père, et se chargea de tout ce qu'on trouva sur lui. L'on croit que ce fut la cause de sa perte. Car on ne le trouva plus. (NDLR : Le Sage étoit apparenté aux de Rochemont par la famille Armet de Couches)*

*Le bagage de mon père fut même perdu pour nous. Il consistoit en deux chevaux, un mullet, deux tentes, son licet, ses coffres de hardes, de linge et de batterie de cuisine. Mr Mongin, parent de ma mère, lui écrivit qu'il vendroit ce qu'il pourroit, qu'il garderoit le reste, et promit d'en envoyer le prix ; mais il n'exécuta jamais sa promesse.*

*Nous avons été informé des circonstances précédentes par Mr Puerary, père de Mr le sautier d'aujourd'hui, qui étoit capitaine dans le même régiment ; qui étoit près de mon père dans cette bataille, qui eut un bras cassé, d'un coup de feu, qui quitta le service, revint dans sa patrie et nous rendit plusieurs visites.*

*Le valet de mon père, qui étoit Anglois, passa par Genève, s'en retournant chez lui, et demeura quelque jours chez nous.*

*Il restoit à ma mère un rayon d'espérance, d'obtenir une pension du Roi d'Angleterre. Il avoit promis solennellement que les veuves des officiers qui passaient la mer avec lui obtiendroient une pension. Il y en eut effectivement qui eurent cet avantage. Ma mère écrivit sur cela à Mylord Galloway, qui succéda à Mylord Schomberg. Mylord répondit qu'il en écrirait en Cour ; mais comme il ne donnoit guères d'espérance du succès, il offrit à ma mère que si elle vouloit lui envoyer un de ses fils, il prendroit soin de lui.*